



PUBLIC HEARING NOTICE/AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Rural Plan Regulation for the unincorporated areas of Lamèque and Miscou Islands

Pursuant to Section 125 of the Community Planning Act, public notice is hereby given that the Minister of Environment and Local Government is considering the following proposed amendment to the Rural Plan Regulation for the unincorporated areas of Lamèque and Miscou Islands-*Community Planning Act*:

To rezone the lands with PIDs 20212874 and 20595492 in Petit-Shippagan, as shown, from M1 – Residential, commercial, industrial and institutional mixed zone to AI - Integrated Development Zone to make an existing campground compliant and to allow its further development, including a main use of an establishment licensed under the Liquor Control Act.

A public hearing concerning the adoption of the proposed amendment is scheduled for Tuesday, February 19, 2019 at the Ste-Cécile Community Centre at 25 Chemin de la Croix, Ste-Cécile, NB, commencing at 7:00 pm. This meeting will be held by the staff of the Acadian Peninsula Regional Service Commission on behalf of the Department of Environment and Local Government.

Parties who wish to comment on the proposed amendment may do so in writing to Paul Jordan, acting Provincial Planning Director, Provincial and Community Planning Section, Department of Environment and Local Government, PO Box 6000, Fredericton, NB, E3B 5H1 or to Charles-Éric Landry, Acadian Peninsula Regional Service Commission – 220, St-Pierre Blvd. West, Room 134 – Door 5, Caraquet, NB, E1W 1A5. Written comments may be submitted to the above addresses until March 5th, 2019.

Copies of this notice and the proposed amendment are available for viewing during regular business hours at the Acadian Peninsula Regional Service Commission – 220, St-Pierre Blvd. West, Room 134 – Door 5, Caraquet, NB, E1W 1A5 (Phone: 727-7979) or on-line at <http://www.csrpa.ca/en/the-commission/tools/bulletin-board/>.

Règlement du plan rural pour les secteurs non constitués en municipalité des Îles Lamèque et Miscou

Avis est donné par la présente, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'urbanisme*, que le ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux envisage d'apporter la modification suivante au Règlement du plan rural pour les secteurs non constitués en municipalité des Îles Lamèque et Miscou – *Loi sur l'urbanisme* :

De modifier le zonage des terrains portant les NID 20212874 et 20595492 à Petit-Shippagan, comme l'indique le plan ci-contre, de M1 – Zone mixte résidentielle, commerciale, industrielle et institutionnelle à AI – Zone d'aménagement intégré en vue de rendre conforme et permettre l'agrandissement d'un terrain de camping, incluant un usage principal d'établissement titulaire d'une licence ou d'un permis délivré en application de la Loi sur la réglementation des alcools.

Une audience publique sur l'adoption de la modification proposée est prévue le mardi 19 février 2019, au Centre communautaire de Ste-Cécile au 25, chemin de la Croix, Ste-Cécile (N.-B.), débutant à 19h00. La rencontre sera organisée par le personnel de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne au nom du ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux.

Les personnes qui le souhaitent peuvent faire parvenir, par écrit, leurs commentaires sur la modification proposée à Paul Jordan, directeur provincial de l'urbanisme par intérim, Section de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux, C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1, ou

à Charles-Éric Landry, Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, 220, boul. St-Pierre Ouest, Local 134 – Porte 5, Caraquet (N.-B.) E1W 1A5. Les commentaires écrits peuvent être envoyés aux adresses ci-dessus jusqu'au 5 mars 2019.

Le présent avis et la modification proposée peuvent être consultés durant les heures normales de bureau à la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, située au 220, boul. St-Pierre Ouest, Local 134 – Porte 5, Caraquet (N.-B.) E1W 1A5 (téléphone : 727-7979) ou en ligne au <http://www.csrpa.ca/fr/conseil-dadministration-csrpa/outils/babillard/>.

